

Examen professionnel supérieur (EPS) «Experte/Expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire»

Annonce de l'examen professionnel supérieur de mai 2025

Conformément au Règlement d'examen EPS «Experte/Expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire» du 4 septembre 2013 (avec les adaptations effectuées en 2018) et aux Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur du 6 septembre 2016.

Examen:
Partie 1: travail de diplôme
Partie 2: présentation
Partie 3: entretien professionnel

Planning de l'examen:

Partie écrite: travail de diplôme, à rendre au plus tard jusqu'au 14 mars 2025 (le cachet de la poste faisant foi)

Partie orale: 16 et 17 mai 2025 (vendredi après-midi et samedi journée entière) dans le cadre de Journées TAB

Lieu de l'examen: parties 2 et 3
Musée des Transports, Lidostrasse 5, 6006 Lucerne

Inscription:

L'inscription à l'examen professionnel supérieur «experte / expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire» s'effectue au moyen du formulaire d'inscription officiel, à envoyer à l'adresse suivante:

Irene Grohsellus
Direction administrative EPS
Carl-Franz-Ballystrasse 27
5012 Schönenwerd

Délai d'inscription: 13 mars 2024 (le cachet de la poste faisant foi)

Annexes à l'inscription:

- Formulaire d'inscription officiel (www.labmed.ch)
- Avant-projet du travail de diplôme (il convient d'utiliser le modèle ce trouvant sur le site labmed www.labmed.ch)
Cet avant-projet doit également être envoyé en format PDF à l'adresse suivante: labmed@labmed.ch
- Copie d'une pièce d'identité officielle
- Curriculum vitae
- Copies des certificats de travail
- Une attestation de travail actuelle (datant moins d'un mois)
- Copie du diplôme ES de «Technicienne ou Technicien en analyses biomédicales» ou d'un certificat équivalent

- Copies des certificats de fin de module pour les modules suivants, y compris le relevé des notes:
 - Gestion de laboratoire
 - Méthodes de laboratoire / instruments de laboratoire
 - Recherche
 - Structures, acteurs, rôles dans le domaine de la santé
 - Module obligatoire à choix
- Copie de certificat de compétence du projet d'approfondissement
- Copie de certificat de qualification en pédagogie professionnelle

L'inscription ainsi que la disposition du travail de diplôme doivent être remplies numériquement, imprimées et envoyées en vrac, accompagnées des documents mentionnés précédemment.

L'avant-projet du travail de diplôme doit également être transmis en format PDF à labmed@labmed.ch.

Traitement de l'inscription

La décision sur l'admission à l'examen professionnel supérieur est basée sur les documents transmis. Si ces derniers sont insuffisants ou incomplets, une taxe de traitement complémentaire de CHF 100.- sera facturée.

Taxes

Taxe d'examen: CHF 2300.-

La taxe d'examen est facturée avec la confirmation d'admission.

Délai pour la décision d'admission

La décision d'admission est communiquée par écrit jusqu'au 5 avril 2024 au plus tard.

Berne, 26 octobre 2023

Commission assurance qualité EPS